



Commune OLARGUES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2024

Ouverture de la séance : 19 h par Mr le Maire

Présents : Jean ARCAS - Jean-Marc HUMBERT – Elyane CAUMETTE – Jean-Claude BRANVILLE – Fabienne GENOD-HUMBERT - William FOSTER – Nicole BENEZECH - Pascal RIQUIN – Jacques PLANES – Pascal RIQUIN – Alban CARRETERO.

Absents excusés :

Pierre-Marie GUIRAUD donne pouvoir à Jean ARCAS
Jean Benoît ARCAS donne pouvoir à Jean Marc HUMBERT

Absents : Romain SANDOVAL

Président de séance : Jean ARCAS

Secrétaire de séance : Fabienne GENOD-HUMBERT

ORDRE DU JOUR :

- 1 - VALIDATION DU PV DE LA SEANCE DU 29-02-2024
- 2 - RELEVES DES DECISIONS DU BUREAU MUNICIPAL DU 11 MARS 2024
- 3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- 4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- 5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- 6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- 7 - VOTE DES AMORTISSEMENTS 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- 8 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL
- 9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL
- 10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL
- 11 - VOTE DES AMORTISSEMENTS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL
- 12 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024
- 13 - VOTE DES PROVISIONS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL
- 14 - VOTE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR 2024 DU BUDGET PRINCIPAL
- 15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL
- 16 - VOTE DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION 2024 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT
- 17 - DESIGNATION DE TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COLLABORATION SUR L'ADRESSAGE AVEC LES SERVICES DE LA POSTE
- 18 - VALIDATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES
- 19 - VALIDATION DE LA RESTAURATION DE LA BANNIERE DE L'ORPHEON D'OLARGUES
- 20 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPART EMENT POUR FINANCER LE PROJET DE RESTAURATION DE LA BANNIERE
- 21 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR FINANCER LE PROJET DE RESTAURATION DE LA BANNIERE

Préambule

Mr le maire précise que le point 16 à l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'une délibération compte tenu des derniers ajustements budgétaires.

Mr le maire indique qu'un point sur l'eau a été fait. Un rendez-vous avec HERAULT INGENIERIE est prévu ; pour évoquer la réparation de la fuite d'eau importante au niveau du Pont Eiffel.

En ce qui concerne la coupure électrique du week end du 9 mars :

Le sous-préfet de Lodève de permanence a rapidement proposé des solutions ; la municipalité a pris des nouvelles des personnes malades, notamment les 2 infirmiers du conseil municipal. La liaison avec les services d'ENEDIS, la préfecture, le SDIS, le major de la gendarmerie, l'ARS a été permanente pendant les 30 heures de panne. Aucun incident n'a été à déplorer.

Mr le Maire remercie les élus qui ont œuvré pendant cet incident.

Mr le Maire remercie également le service technique d'Olargues qui a dû surveiller les pompes de relevage des eaux usées ; pompes qui fonctionnent grâce à l'électricité.

ENEDIS a installé 9 groupes électrogène dans la nuit. Puis, les jours suivants, ENEDIS a procédé aux réapprovisionnements en carburant des groupes.

Il faut également remercier les techniciens d'ENEDIS qui se sont relayés pendant les 36 heures (cumulées) de cette coupure pour que la situation revienne à la normale le plus vite possible.

La cause a été identifiée : un câble entre Olargues et Saint Etienne était rompu (vétusté)

Il a fallu en permanence suivre les consommations de carburant des groupes.

1 - VALIDATION DU PV DE LA SEANCE DU 29-02-2024

Le PV de la séance du 29 février 2024 est adopté à l'unanimité

2 - RELEVES DES DECISIONS DU BUREAU MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Les décisions prises en bureau municipal le 11 mars 2024 sont exposées au conseil.

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mr le maire quitte la salle.

Il s'agit de nommer un président de séance, Mr Jean Marc HUMBERT accepte la présidence.

Le compte administratif se présente comme suit :

Fonctionnement

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses de fonctionnement : 78 610,36 €
- Recettes fonctionnement : 119 744,30 €
- Solde d'exécution : excédent de 41 133,94 €

Reports de l'exercice N-1 :

- Excédent de 40 948,88€

Résultat cumulé :

- Dépenses de fonctionnement : 78 610,36 €
- Recettes fonctionnement : 160 693,18 €
- Solde d'exécution : excédent de 82 082,82 €

Investissement

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses d'investissement : 55 577,33 €
- Recettes d'investissement : 60 416,35 €
- Solde d'exécution : excédent de 4 839,32 €

Reports de l'exercice N-1 :

- Excédent de 144 557,39 €

Résultat cumulé :

- Dépenses d'investissement : 55 577,33 €
- Recettes d'investissement : 204 973,74 €
- Solde d'exécution : 149 396,71 €

Il n'y a pas de programmes importants de prévus en termes d'investissement en 2024.

Les deux seules dépenses importantes prévues sont l'assainissement sur NALBIO et PAMPELUNE.

Les dépenses les plus importantes concernent : le contrat d'entretien SUEZ, la télésurveillance, la téléphonie pour les pompes, le curage des pompes de relevage, l'entretien des pièges à cailloux...

Il subsiste une partie très importante des annuités de remboursement des emprunts et des charges d'intérêt des emprunts.

Ce compte administratif 2023 du budget assainissement est mis au vote, le conseil vote à l'unanimité ce budget.

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2023 du budget assainissement est voté à l'unanimité.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat 2023 du budget assainissement est de

Excédent de fonctionnement : 41 133.94 €

Excédent reporté : 40 948.88 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 82 082.82 €

Excédent d'investissement : 149 396.71 €

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : 82 082,82€

- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 56 571,32€

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 25 511,5€

- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 149 396,71€

Cette section était toujours déficitaire, le travail important accompli a permis de rectifier cette situation et de pouvoir envisager une partie de la mise à niveau de l'assainissement.

L'affectation du résultat 2023 du budget assainissement est votée et adoptée à l'unanimité.

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget primitif est le suivant :

Investissement

Dépenses : 182 140,82

Recettes : 182 140,82

Fonctionnement

Dépenses : 266 430,60

Recettes : 266 430,60

Ce budget est voté à l'unanimité.

7 - VOTE DES AMORTISSEMENTS 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le montant de 60 462.57 € est voté et approuvé à l'unanimité par le conseil.

8 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Mr la maire sort de la salle.

Le 1^{er} adjoint expose la note brève et synthétique qui présente le budget.

Le compte administratif se présente comme suit :

Fonctionnement

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses de fonctionnement : 605 457,20 €
- Recettes fonctionnement : 845 444,55 €
- Solde d'exécution : excédent de 239 987,35 €

Reports de l'exercice N-1 :

- Excédent de 218 285,42 €

Résultat cumulé :

- Dépenses de fonctionnement : 605 457,20 €
- Recettes fonctionnement : 1 063 729,87 €
- Solde d'exécution : excédent de 458 272,77 €

Investissement

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses d'investissement : 499 385,16 €
- Recettes d'investissement : 848 792,20 €
- Solde d'exécution : excédent de 349 407,74 €

Reports de l'exercice N-1 :

- Déficit de 205 741,44 €

Restes à réaliser de l'année N-1 :

- Dépenses : 130 044,62 €
- Recettes : 107 816,47 €

Résultat cumulé :

- Dépenses d'investissement : 835 171,22 €
- Recettes d'investissement : 956 609,37 €
- Solde d'exécution : 143 666,30 €

Le compte administratif 2023 du budget principal soumis au vote est adopté à l'unanimité.

9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est présenté au conseil le compte de gestion 2023 ; il correspond au compte administratif.
Le conseil valide le compte de gestion 2023 du budget principal.

10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Il ressort un excédent de fonctionnement de 239 987.35 €.

Un excédent reporté de 218 285.42 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 458 272.77 €

Il ressort un excédent d'investissement de 143 666.30 € reporté

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/ 2023 : 458 272.77 €
- Affectation complémentaire en réserves (1068) pour 448 647.34 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 9 625.43 €

Résultat d'investissement reporté (001), excédent de 143 666.30 €.

L'affectation du résultat soumise aux votes, est voté à l'unanimité.

11 - VOTE DES AMORTISSEMENTS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé la somme de 12 749.52 €.

Cette somme proposée au conseil est adoptée à l'unanimité.

12 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Les taux suivants sont proposés :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 40.17 % ; ce taux est le même que celui de 2023.
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 77.18 % ; ce taux est le même que celui de 2023.
- Taxe d'habitation : 15.02 % soit 0.5 % d'augmentation

Ces taux d'imposition soumis au vote, sont adoptés à l'unanimité.

13 - VOTE DES PROVISIONS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

4 400 € de provisions sont prévues

La trésorerie le demande à la commune pour faire face aux risques d'impayés.

Nous devons également faire face à un sinistre.

Il est proposé d'inscrire en dépenses à l'article 681, 4 400€ de provisions.

Ces provisions sont votées à l'unanimité par le conseil

14 - VOTE DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé de porter en admission en non-valeur (à l'article 6541) la somme de 500 € : solde d'impayés de l'association TERRANGA JAPALANTE.

Ces admissions en non-valeur sont acceptées à l'unanimité

15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Il convient de continuer à réduire la dette de la commune et l'optique est de toujours ne pas avoir recours à l'emprunt.

Les charges sont toujours suivies de près.

Les charges de personnel sont à la hausse du fait des embauches réalisées en 2023 (remplacement d'un agent, et embauche d'un apprenti)

Un travail important devrait être initié sur la mise en conformité de la commune : accès à la mairie, objectif « neutralité énergétique »

En termes de travaux, il reste à réaliser :

- 3 fenêtres de l'école
- L'isolation sous le préau
- Même si la déconstruction du CAMPOTEL a eu lieu en 2023, la facture a été reçue en 2024 et donc, rentre dans le budget de cette année. Le montant est de 130 000 €

De plus, certaines subventions ne sont pas encore encaissées (salle des sports, salle des comportes, CAMPOTEL, huisseries de l'école...) ;

Le budget primitif proposé est le suivant :

Investissement

Dépenses : 879 467,37

Recettes : 879 467,37

Fonctionnement

Dépenses : 1 110 028,36

Recettes : 1 110 028,36

Après exposition des recettes et des dépenses, le conseil valide à l'unanimité de budget primitif 2024 du budget principal.

16 - VOTE DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION 2024 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point.

17 - DESIGNATION DE TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COLLABORATION SUR L'ADRESSAGE AVEC LES SERVICES DE LA POSTE

Nous avons confié la réalisation de l'adressage de la commune à un service de la Poste (contrat ADN). Ce service nous demande de nommer des « correspondants »

Il convient de nommer 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont proposés comme titulaires : Marcel ALMES et Fabienne GENOD-HUMBERT

Sont proposés comme suppléante : Jean Claude BRANVILLE – Jacques PLANES

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

18 - VALIDATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les tarifs et conditions votés l'année dernière sont reconduits cette année pour les locations effectuées par des tiers. Ces tarifs et conditions de locations des salles communales sont votés à l'unanimité.

19 - VALIDATION DE LA RESTAURATION DE LA BANNIERE DE L'ORPHEON D'OLARGUES

L'étude est payée ; 1 196 € par CEP (l'association qui gère le musée). La commune prendra en charge les frais de restauration de la bannière.

Le devis est de 8 000 €. Deux demandes de subvention peuvent être effectuées pour une prise en charge d'environ 60/70 % du coût.

20 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR FINANCER LE PROJET DE RESTAURATION DE LA BANNIERE

Le conseil autorise Mr le Maire à demander la subvention pour financer le projet de restauration de la bannière auprès du département.

21 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR FINANCER LE PROJET DE RESTAURATION DE LA BANNIERE

Le conseil autorise Mr le Maire à demander la subvention pour financer le projet de restauration de la bannière auprès de la DRAC.

22 - QUESTIONS DIVERSES

Effondrement du mur au-dessus du BAOUS :

Un arbre a poussé entre les pierres, ce qui provoque des chutes de pierres qui se sont descellées. Avant d'envisager des travaux plus importants, il conviendrait de couper cet arbre, puis d'aviser.

Un élu stipule que d'autres arbres seraient aussi à abattre ou élaguer.

La régie de recette pour le droit de place :

Depuis des années, JC BRANVILLE s'occupe de la régie du marché avec Marcel ALMES en suppléant. Le moment est venu de confier la régie du marché à Claire MINETTE; JC BRANVILLE reste suppléant.

Cela demandera un arrêté du Maire.

Stationnement :

Des panneaux doivent être revus sur différentes zones.
A voir en bureau municipal.

La fondation du patrimoine nous a fait parvenir une demande d'adhésion.

Une administrée demande comment son impasse va être nommée ? et quel numéro ?
La question sera posée au service de la poste qui est chargée de l'adressage.

La séance est levée est 21 h

Des. Hubert